



WEBINAIRE CEREMA - ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ

Comment associer les citoyens et les acteurs socio-économiques du territoire à l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié ?

Béatrice PERROUD

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

Chef du service Mobilités

Présentation de la CAPI



CAPI
Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

3

villes autour de la CAPI lui confèrent une implantation stratégique : Lyon, Grenoble et Chambéry

2^e

agglomération de l'Isère avec 22 communes

107 000

habitants avec une densité forte de 414 hbts/km²

257,5

km² de superficie

22%

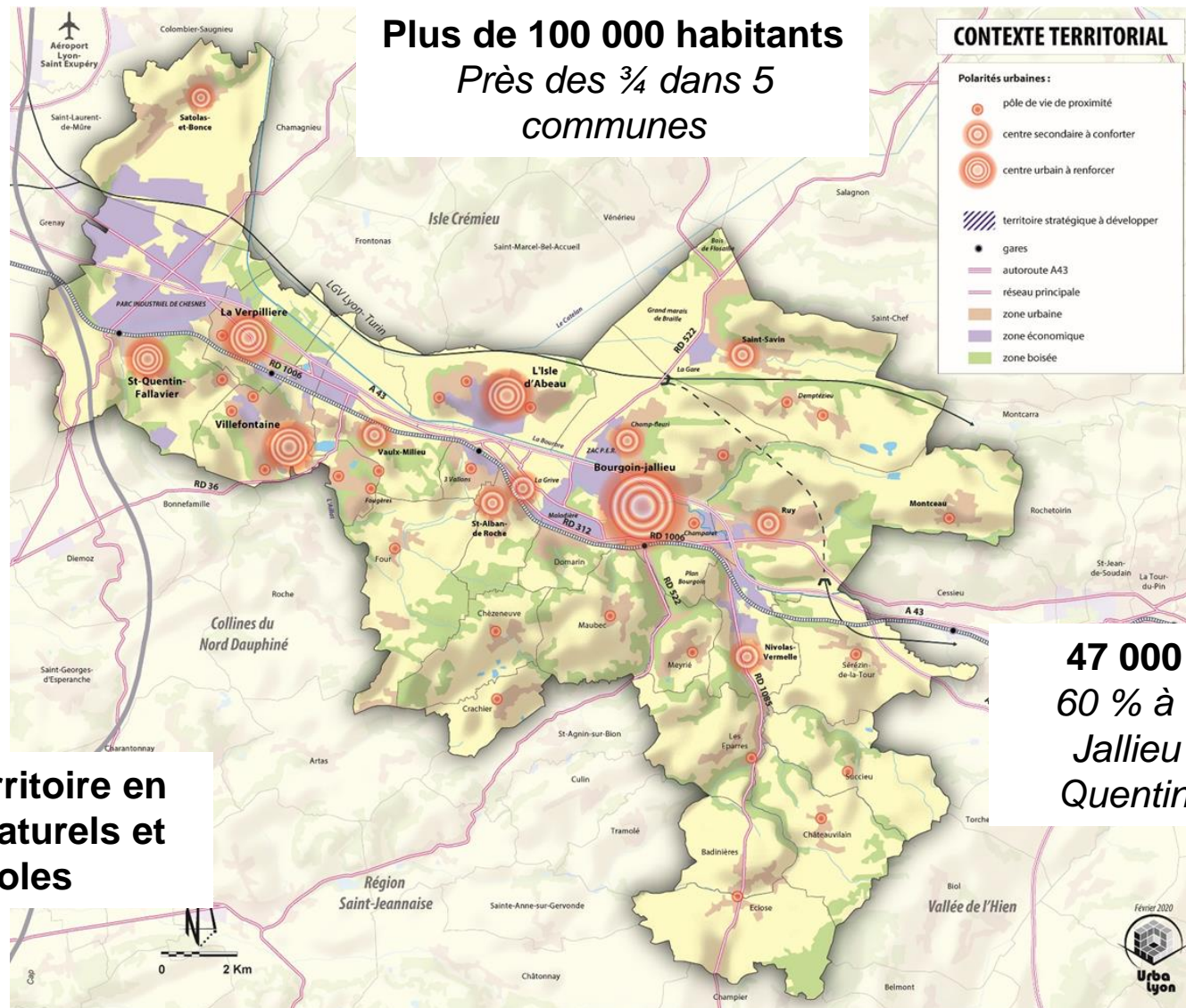
du territoire en zones urbanisées

2^e

pôle économique du département avec 9 532 entreprises en 2019

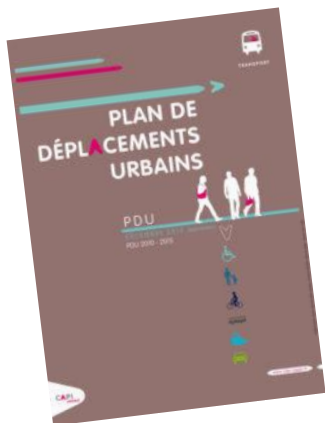


UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE CONCENTRÉ SUR 5 PÔLES



⇒ Quel système de mobilité pour assurer le fonctionnement de ce territoire ?





La CAPI a mené une politique de mobilité depuis une dizaine d'années

Le PDU avait été approuvé en 2010 et devait être renouvelé

En 2020, la CAPI a réalisé un bilan de son PDU permettant de disposer d'un diagnostic avant l'élaboration d'un nouveau document de planification

La Loi d'orientation des mobilités (décembre 2019) a défini un cadre précis en matière de planification des mobilités, avec deux niveaux de plans :

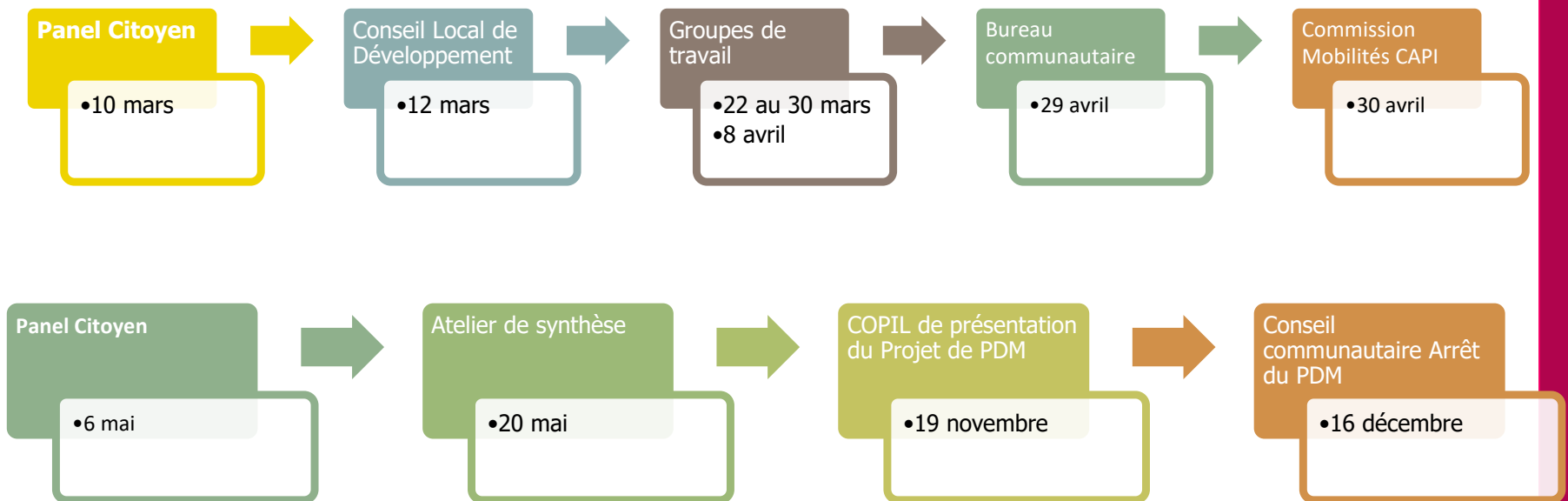
- **Le plan de mobilité**, obligatoire pour toutes les AOM incluses ou recoupant une agglomération de plus de 100 000 habitants (la liste de ces AOM est établie par l'arrêté du 28 juin 2016)
- **Le plan de mobilité simplifié**, qui peut être élaboré par toute AOM non soumise à obligation

⇒ *La CAPI entre dans cette 2^e situation et a choisi de nommer son plan de mobilité simplifié : Plan des Mobilités*

PDMS = **Plan De Mobilité Simplifié / Plan Des Mobilités**

Élaboration du Plan des mobilités :

- 1^{re} phase (2020) : bilan de 10 ans de politique de mobilité
- 2^e phase : dialogue et concertation



- 3^e phase (2^{ème} sem 2021) : écriture du plan d'action et **arrêt du PDM** lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021

Du 22 mars au 8 avril 2021 - 68 participants

Santé, environnement et mobilité

Développement urbain et attractivité économique

Cohésion sociale et précarité énergétique

Aménagement de la voirie et des espaces publics

Gouvernance des mobilités

*Sous la
présidence
des vice-
présidents
de la CAPI*



**Deux séances* pour chaque groupe de travail
entre le 22 et le 30 mars 2021**

* Sauf groupe de travail « Gouvernance »

1



Prospective et orientations

2



Pistes d'actions



LES 5 GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de **10-15 personnes**, des profils **variés**

Services de la CAPI

Un élu référent

Représentants des principaux partenaires

Services des communes

Membres du conseil local de développement

Opérateurs

Représentants associatifs



68 participants



14 heures de réunion



1 300 idées

1 SE PRÉSENTER
10 MIN

Choisissez la photo qui vous plaît le plus pour caractériser la mobilité de demain. Ajoutez un post-it sur votre choix avec vos préférences et nom, ainsi que l'intitulé de votre poste et votre structure. Présentez-vous et précisez votre choix en 1 phrase!

4 VERS DES PREMIÈRES ACTIONS...
15 MIN

Que faudrait-il mettre en place comme actions pour que ces rêves de vie soient possibles?

Groupe de travail - Aménagement de voirie et des espaces publics





Le cœur même du projet de territoire CAPI est la **participation citoyenne** de son élaboration à sa mise en œuvre.

La CAPI a demandé à chacune de ses 22 communes d'identifier certains de leurs habitants pour faire partie du panel, l'objectif étant d'avoir une parité hommes/femmes, mais également une diversité d'âge et de catégories socio-professionnelles.

Le résultat : un panel de **40 citoyens aux horizons très variés** et mobilisés depuis l'origine du projet !

LE PANEL CITOYEN DANS LA DEMARCHE DU PDM

2 réunions de travail participatives avec le Panel Citoyen :

- Une réunion en amont des groupes de travail thématiques pour échanger autour de la mobilité (les pratiques et les attentes)
- Une réunion à l'issue des groupes de travail pour présenter les grandes orientations qui commençaient à prendre forme

Le Panel mais pas que...
Concertation menée aussi avec les associations du territoire



TEMPS 1 Vos pratiques de déplacement

20 min



TEMPS 2 La mobilité dans la CAPI : état des lieux

30 min

Pause (10 min)




TEMPS 3 Projétons-nous en... 2035 !

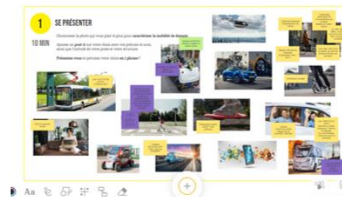
45 min



Pour échanger ensemble : Microsoft Teams

Pour travailler ensemble : Klaxoon

- Grand tableau blanc pour écrire et travailler de manière collaborative
- Un post-it = une idée : appuyer sur le signe + , écrire son idée, appuyer sur  pour l'envoyer sur le tableau
- Lien d'entraînement : <https://app.klaxoon.com/join/SEMHJUM>



Fiche-action



LES ACTEURS SOCIO ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Le Conseil de Développement Nord Isère a pour rôle d'informer les citoyens qui composent son territoire sur les questions d'aménagement, de développement de l'offre de services, de culture, de cadre de vie.

La CCI Nord Isère

Le Pile's : Pole d'intelligence logistique d'Europe du Sud

Et en étroite collaboration avec le service **développement économique de la CAPI**





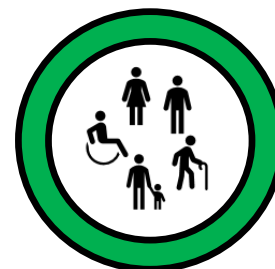
Orientation 1 :
Aménager la voirie et les espaces publics pour faciliter les déplacements au quotidien



Orientation 2 :
Développer des offres et des services de mobilités actives, décarbonées et solidaires



Orientation 3 :
Mener une politique de mobilité au-delà des limites administratives de la CAPI



Orientation 4 :
Accompagner les habitants et les acteurs de la CAPI vers une mobilité vertueuse et inclusive



*Le **Projet de territoire de la CAPI**, élaboré courant 2021, définit trois grandes orientations :*

- 1. Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire*
- 2. Répondre aux défis environnementaux*
- 3. Affirmer un territoire de liens et d'envies*

Les actions qu'il prévoit en matière de mobilité s'inscrivent dans ces trois orientations et font directement écho au plan d'action du Plan des mobilités



« Arrêt » du projet de Plan des Mobilités
(délibération du conseil de la CAPI)

Phase de consultation des partenaires, associations, chambres consulaires...

3 mois pour recevoir les avis

- 1 réunion de présentation au CLD NI
- 1 réunion d'échanges avec les partenaires institutionnels

Phase de « participation du public »

21 jours d'enquête électronique, recueil des observations

- 2 réunions publiques début mai en associant le Panel Citoyen de la CAPI

Finalisation du document suite aux diverses consultations et aux observations recueillies

Approbation du Plan des Mobilités
(délibération du conseil communautaire de la CAPI)

16 déc. 2021

Janv. –
mars 2022

Avril - mai
2022

Mai 2022

Fin juin 2022



Béatrice PERROUD – Chef du service Mobilités CAPI
bperroud@capi38.fr – 06.25.00.35.21

<https://capi-agglo.fr/vos-services/transport-et-mobilite/>

